

LIBERTÉ, ÉGALITÉ

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

Du LUNDI 1^{er}. Juillet 1793, 1^{an} 2^e. de la République.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve des Petits-Champs, près celle de Richelieu, n^o. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTANILLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le premier d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non-affranchies.

TURQUIE.

De Constantinople, le 25 mai

M. Sainte-Croix, au commencement du mois, se trouvoit à Zwornich, & il avoit pu alors recevoir la réponse de Constantinople; aussi les François l'attendoient-ils ici vers le 15. Son retard a donné de l'inquiétude aux amis de la liberté, & ils en conclurent que la réponse qu'il avoit reçue, ne devoit pas avoir été bien favorable pour lui. Mais ce qui ajoute à leur embarras, c'est une dépêche reçue par M. Chalgrin, de la part du régent de France. Celui-ci le nomme chargé des affaires de la monarchie françoise auprès de la Porte Ottomane, en l'absence de l'ambassadeur Choiseul-Gouffier. Le contenu de cette dépêche fut de suite communiqué à tous les François qui sont dans cette ville, & on les exhorta à rentrer dans leur devoir envers leur souverain légitime. Le billet circulaire envoyé à cet effet par M. Chalgrin, fit une profonde impression sur un grand nombre de négocians; mais, pour assurer leur tranquillité, ils se gardèrent de témoigner publiquement leurs véritables sentimens. En attendant, ceux des interpretes qui avoient quitté le service de France, ont repris leur poste; & beaucoup de François, qui s'étoient mis sous la protection des autres ambassadeurs, sont rentrés sous celle de M. Chalgrin. Le ministère Turc semble voir ces changemens avec satisfaction; il espere qu'il en opérera aussi dans les autres fortes places de commerce, où le nombre des François est considérable, & où l'on dit qu'ils occasionnent beaucoup de désordres. On ajoute que récemment ils ont molesté les Anglois qui sont à Smyrne; ceux-ci, irrités, attaquerent, à l'aide des Vénitiens, les François; onze restèrent sur la place, & plus de quarante furent blessés. Au départ du courrier arrivé ici, le bacha de Smyrne & les consuls cherchoient à y rétablir la tranquillité.

SUEDE.

De Stockholm, le 7 juin.

Avant-hier soir, nous avons reçu l'avis que la flotte russe avoit fait voile & pris sa station dans le port de l'île d'Aland. Les Russes s'occupent à mesurer rigoureusement la profondeur de la mer dans cette contrée de la Suede. Cette nouvelle a porté notre gouvernement à prendre les mesures suivantes: des exprès ont été envoyés à Carlscrone, pour y mettre promptement en état toutes les forces qui s'y trou-

vent. Le gouverneur Mode a assigné à tous les charpentiers de cette ville de l'ouvrage sur le port. Chaque régiment campé envoie tous les jours 90 hommes au Holm (chantier des vaisseaux). Le contr-amiral Lagerbjelke a commandé, par les journaux, à tous les officiers de la flotte, absens par congé, de se rendre à leur poste. La nouvelle que les Russes ont fait un feu vif sur une de nos frégates est sans fondement.

AUTRICHE.

De Vienne, le 14 juin.

Notre cabinet paroît être le point central des négociations relatives au démembrement de la Pologne. Il n'est pas, du moins on l'assure, jusqu'à la Turquie qui ne prenne fait & cause dans cette affaire. On prétend qu'elle a offert à la cour de Vienne la cession de la Bosnie, si elle veut rester neutre dans la guerre qu'elle a dessein d'entreprendre contre la Russie à cette occasion: mais cette conjecture fût-elle fondée, il est très-vraisemblable que l'empereur ne se prêteroit jamais à ces nouveaux arrangemens.

L'ambassadeur d'Espagne à Venise, Lascalas, a été rappelé, il se rendra à la Haye. L'Espagne, dit-on, s'est plaint de ce que Venise avoit reconnu la république françoise, arboré ses armes, & souffert que celles de Louis XVI fussent ôtées.

Des voitures chargées de munitions & d'argent sont parties ce matin pour Francfort, sous l'escorte d'une demi-compagnie de canonniers & de quelques dragons.

Leurs majestés & l'archiduc palatin vivent dans la plus grande tranquillité au château de plaisance Laxembourg.

Il est parti d'ici, le 12 de ce mois, trois demi-compagnies du second régiment d'artillerie pour le corps d'armée du général comte de Wurmsfer. Outre beaucoup de charriots de munitions, elles emmenent un nombre considérable de canons & de mortiers de moyen calibre. Il ne reste maintenant que six compagnies des trois régimens d'artillerie, savoir, 3 en cette ville, une à Prague, une à Olmutz & une à Braun. Il est arrivé de Hongrie, le 9, une somme considérable d'argent, qui sera incessamment portée à l'armée.

ALLEMAGNE.

De Ratisbonne, le 6 juin.

Voici un nouvel article du décret de ratification de l'empereur, parvenu le 17 mai à la dictature, touchant les conclu-

sum de la diète des 18 février & 22 mars. (C'est une diatribe aussi violente que toutes celles répandues jusqu'à ce jour contre la France par l'odieuse maison d'Autriche). L'empereur, après avoir fait un long tableau des prétendus attentats d'une faction sanguinaire, contre la tranquillité de l'Europe, continue ainsi :

« Contre un tel ennemi, contre les plans qu'il a formés & les procédés auxquels il s'est porté contre l'empire, dont la volonté déterminée, qu'il a déclarée & manifestée par des faits, est de ramener tout à sa convenance; qui a formé le projet sanguinaire de porter la guerre civile parmi toutes les nations paisibles, de rompre tous les liens des sociétés; dont l'ambition dévorante est de sacrifier à son opinion particulière les sentimens de tous les peuples, & les relations les plus respectables; dont la passion furieuse & dévastatrice veut assujettir toutes les nations, contre tous les droits de l'humanité, à un système insensé de *liberté & d'égalité*; dont le despotisme, sous la forme épouvantable d'une puissance de révolution, prétend réduire le monde à une seule forme de gouvernement; qui, dans sa rage forcée, déclare tous les princes tyrans & despotes, est agité d'une haine implacable contre tous les rois, princes, seigneurs, & tous leurs fidèles serviteurs & sujets; qui enfin vient de se déshonorer par un décret de sang contre son *légitime souverain*: contre un tel ennemi, tout le monde voit évidemment qu'il n'y a pas d'autre moyen à prendre que celui de la force, aucune autre ressource que celle des armes; toutes les nations policées sont intéressées à faire cause commune contre lui, à le combattre & à le vaincre; c'est une défense nécessaire & légitime de l'empire d'Allemagne contre des insultes sans exemple; c'est un noble combat en faveur de la *religion*, des droits de l'*humanité* & de la *prospérité générale*; pour la conservation des droits acquis à grand prix, pour la défense de nos frontières, pour le maintien de la constitution de l'empire, tant dans son entier que dans les parties: c'est encore une défense nécessaire contre des maximes de convenance, contre l'*anarchie* & la *force révolutionnaire*: c'est une défense nécessaire pour maintenir l'honneur, la dignité, la souveraineté de l'empire, pour obtenir le respect qui lui est dû, la sûreté de ses frontières, & une juste réparation de tous les torts qui lui ont été faits.

» C'est dans cet état des choses que S. M. I. & S. M. le roi de Prusse ont fait les plus grands sacrifices pour venir au secours de l'Empire & en prendre la défense, & que l'empereur a mis sur pied une armée de 225,074 *uombattans*, y compris l'armée de réserve, mais non pas l'artillerie & le charriage. L'empereur ratifie en conséquence, non-seulement le *conclusum* du 22 mars, mais encore le sixième article de celui du 18 février, dans tout leur contenu, & ne peut s'imaginer que lorsqu'il est question d'une défense aussi nécessaire, il puisse se trouver un seul état de l'Empire qui, dans les principes d'un intérêt privé, ou d'une politique contraire à la constitution, ou sous quelque autre prétexte & subtilité, voudrait se dispenser de remplir *consciencieusement* ses devoirs & obligations envers l'Empire. S. M., plutôt pleine de confiance envers chacun des états de l'Empire, ose se confier qu'ils s'empresseront à l'envi de montrer leur patriotisme, & feront même plus dans cette occasion que ne l'exige un si juste devoir ».

De Coblenz, le 13 juin.

(Extrait du Courier de Strasbourg).

Tous nos environs sont dans les dangers & les alarmes. On dit que le général Houchard a pénétré avec 30 mille hommes, par Sierck, dans le pays de Treves, & qu'il en

menace tellement la capitale, que les magasins de Grevenmachern, qui n'en sont qu'à trois lieues, sont déjà emportés ou brûlés. Le fait est que 20 mille Autrichiens, tant à pied qu'à cheval, ont depuis deux jours passé sur la rive gauche du Rhin, pour se rendre à Treves, avec une telle hâte que l'infanterie a fait douze lieues dans une journée, & que l'on a employé tous les charriots & charrettes que l'on a pu trouver, pour transporter avec plus de célérité les soldats hors d'état de supporter cette fatigue. Quelques lettres de nos environs annoncent déjà la ville de Treves comme entièrement détruite, & Coblenz a une seconde fois une terrible peur.

FRANCE.

De Paris, le 1^{er} juillet.

Une lettre de Brest annonce que le corsaire *le Tygre* vient d'amener dans le port de cette ville trois prises considérables faites sur les Anglois, & qui étoient destinées pour les côtes de la Rochelle; l'une de ces prises contient beaucoup de numéraire.

Un homme, déguisé en capucin, se promenoit avant-hier au Palais ci-devant Royal, un autre lui portoit la queue. Cette mascarade excita la curiosité publique, & rassembla une foule immense: les uns crurent que c'étoient des contre-révolutionnaires; les autres pensèrent que c'étoient des brigands qui, sous un cosinume bizarre, avoient formé le projet de voler quelques porte-feuilles. La garde arriva, saisit les deux individus, qu'elle conduisit au corps-de-garde. Interrogés sur les motifs de leur conduite, ils répondirent que c'étoit une gageure. Cette réponse adroite ne satisfait pas; ils furent conduits au comité de correspondance, qui doit les interroger.

Plusieurs personnes ont été étonnées de ce que les nouvelles officielles lues avant-hier à la convention n'ont pas été envoyées par Cuffine; on se demandoit: où est donc ce général? Les malveillans font courir les bruits les plus absurdes. C'est pour dissiper ces inquiétudes & ces faux bruits, que nous annonçons que Cuffine parcourt actuellement quelques villes des frontières pour les mettre en état de défense, & pour rétablir l'ordre & la discipline dans quelques divisions des armées. Cuffine étoit à Lille le 22, il s'est rendu à Dunkerque le 24, où il a été reçu par les corps administratifs & par tous les Dunkerquois, avec des témoignages réitérés de confiance. Ce général doit être aujourd'hui à la tête de son armée, où il s'occupe de grandes opérations pour faire triompher la cause de la liberté & de la république.

COMMUNE DE PARIS.

Du 29 juin.

La section de la Butte-des-Moulins est venue disculper le citoyen Raffet, qu'elle regarde comme un galant homme. A ces mots, de longs débats se sont élevés dans l'assemblée: la justification a été renvoyée au corps municipal.

Rocroy, Arais, Vauvilliers, St-Bise, Reims, ont envoyé leur adhésion à la révolution du 31 mai; elles n'attendent que l'époque à jamais célèbre du 10 août, pour venir se joindre entre les bras de leurs frères les Parisiens.

Le comité de salut public de la convention nationale a écrit pour solliciter la levée de deux bataillons parisiens, destinés à protéger les convois de subsistances. Le conseil a nommé des commissaires pour s'occuper de la mesure proposée par le comité de salut public.

On a lu une lettre de Saint-Félix, datée de Tours; il plaint qu'on a dénaturé dans les journaux sa dernière lettre

il en demande copie; il ajoute que les forces des armées patriotes s'accroissent dans la Vendée, & inspirent la plus grande confiance. — Renvoyé au comité de correspondance.

Au sujet de cette lettre, Chaumette s'est plaint du retard qu'apportent ses commissaires dans la Vendée à lui envoyer les nouvelles de l'armée. — Un membre est venu à l'appui de la réclamation de Chaumette; il a observé que les commissaires n'écrivent qu'après un long intervalle, ne font quelquefois que confirmer des nouvelles antérieures; cependant, a-t-il ajouté, comme mandataire de la commune de Paris, que c'est à elle qu'ils doivent rendre un compte plus exact. Après quelques débats, le conseil a arrêté que les membres du comité de correspondance écriraient aux commissaires dans les départemens troublés par les rebelles, pour les inviter, au nom du conseil-général, à envoyer par tous les couriers le journal de la situation de ces départemens.

Une députation de la commune de Vauvre est venue demander qu'il lui soit permis d'acheter des farines de commerce dont elle a le plus pressant besoin. Renvoyé au département & au ministre de l'intérieur.

Les commissaires du Temple écrivent que la citoyenne Tison, femme-de-chambre de la veuve Capet, a la tête aléinée, ainsi qu'il est constaté par des certificats de médecins.

Cette lettre a donné lieu à des débats assez vifs: plusieurs membres ont regardé cette folie spontanée de la citoyenne Tison comme très-suspecte, & ont demandé son renvoi; d'autres ont observé qu'on ne le pouvoit faire sans injustice. — Le citoyen maire a soutenu qu'il y auroit de l'imprudence à renvoyer une femme intraitable peut-être de secrets précieux. — Le conseil, partageant la sollicitude du citoyen maire, a pris l'arrêté suivant:

« Le conseil-général, le procureur de la commune entendu, arrête que la citoyenne Tison sera traitée dans l'enclos du Temple & hors de la tour; qu'elle aura une garde particulière: le conseil renvoie à l'administration de police pour désigner le local ».

CONVENTION NATIONALE.

Lettre du citoyen Brunet, général en chef de l'armée d'Italie, datée de l'Escaerene, le 15 juin, au ministre de la guerre.

Ayant formé le projet de chasser les Piémontais de leur position, & de les forcer de repasser en Piémont, ou du moins de les restreindre tellement qu'ils ne pussent favoriser l'écoule espagnole dans les descentes qu'elle auroit pu tenter, je les ai attaqués, le 8 de ce mois, sur cinq points; le camp de Lignière, le camp de Fernus, le poste du Moulinet, l'avant-poste du camp des Fourches & le camp de Raons. Ces attaques en ont nécessité une foule d'autres petites, dans lesquelles nous avons eu l'avantage. Cependant nos troupes n'ont pu forcer le camp de Raons, & elles ont fait leur retraite en grand ordre. Les autres camps ont été forcés, ainsi que le village de Brelghe, & les ennemis ont pris la fuite. La perte totale des ennemis est de 400 hommes tués, 640 prisonniers, 2 pièces de canon, tout leur bagage, les effets de campement de 4 camps, & les fournitures d'une ambulance importante. Nous avons perdu 9 officiers, 50 soldats, 200 blessés, dans les différentes attaques. Les ennemis étant dans des positions presque inexpugnables, & derrière des retranchemens de la plus grande force, c'est à la vivacité françoise que nous devons de n'avoir pas fait une perte considérable. Nos troupes n'ont pas donné le tems aux ennemis d'employer contre nous leurs moyens de détresse. Il y a eu des actions de valeur & de patriotisme, tant de la part des officiers que des soldats, qui seroient dignes de l'ancienne Rome.

Les bataillons volontaires se son montrés à toutes ces attaques, avec une bravoure & une intrépidité qui les rendoient dignes émules des anciens régimens de ligne avec lesquels ils ont combattu.

(Signé) BRUNET.

Lettre du général Leveneur à la convention nationale.

Au quartier-général d'Abancourt, le 26 juin.

Citoyens - Représentans,

Ne pouvant avoir de nouvelles officielles de Valenciennes & de Condé, j'ai fait tous mes efforts pour avoir des renseignemens sur ces deux places.

Le résultat des différens rapports qui m'ont été faits, est que, le 15, la garnison de Valenciennes avoit trois portes ouvertes, à la suite d'une sortie qui fut très-meurtrière pour l'ennemi; une autre sortie du soir, le même jour, a eu le plus grand succès, ainsi que celles des 16, 17 & 18; celle du 17 sur-tout doit avoir coûté 5 à 6 mille hommes, tués, blessés ou prisonniers, 18 pièces de canon démontées ou enclavées. Il paroît que, le 19, le commandant de cette place a été forcé de se rendre, & qu'il a répondu par une vigoureuse sortie, à la faveur de laquelle il a chassé des bouches nuitobes & des gens suspects. Je reçois la confirmation que, dans la nuit du 20 au 21, nos braves républicains ont fait une sortie, par laquelle ils ont enlevé de vive force trois redoutes, pris 13 pièces de canon, blessé & tué un si grand nombre d'ennemis, que 126 voitures de blessés ont été conduites à Mons. Nos troupes sont restées maîtresses des retranchemens de Pennemi & du poste de Marly.

Condé s'est défendu toujours vigoureusement. On assure les généraux Waldeck & Clairfayt tués: cette nouvelle mérite confirmation. Depuis cette sortie, on n'entend presque plus le canon tonner sur Valenciennes. Nos avant-postes, depuis Maubeuge jusqu'à Douai, sont toujours en présence des ennemis, & malgré leur infériorité, nous avons presque toujours l'avantage dans les différentes escarmouches. Je ne puis vous donner aucune nouvelle de Lille, du camp de la Magdalaire, n'ayant reçu aucun rapport de Lamurrière depuis le départ de Gallies. (Signé) LEVENEUR.

(Présidence du citoyen Thuriot).

Séance du dimanche 30 juin.

Le procureur-général-syndic du département des Landes fait passer les détails suivans, dans une lettre datée du 21.

« Les Espagnols ont évacué le territoire de la république, près Saint-Jean-de-Luz, parce qu'ils manquoient de subsistances; la disette est extrême sur les frontières de la Biscaye & de la Navarre; il y a peu de jours qu'à Pampelune la livre de beurre valoit une pistole. Je vous dirai, avant de finir ma lettre, que je viens de recevoir un avis officiel du procureur-syndic de la commune du Saint-Espirit, qui m'annonce que les Espagnols ont été mis en déroute, & forcés d'évacuer deux postes qu'ils avoient en-deçà d'Andaye. L'attaque a commencé hier 22 à deux heures; ils se sont retirés en déroute, & ont abandonné leurs équipages: Andaye est actuellement en notre pouvoir ».

Sur la proposition de Lacroix, membre du comité de liquidation, l'assemblée nomme deux commissaires, Petitjean & Legendre, pour inspecter la maison, dite hôtel de Bretonvilliers, destinée à servir de manufactures d'armes.

Guyomar donne communication d'un arrêté pris par les commissaires qui se trouvoient dans la ci-devant Bretagne, à l'époque des derniers événemens qui se sont passés à Paris.

Cet arrêté, signé par Cavagnac, Sevestre & quelques autres membres, semble désapprouver les décrets que la convention a rendus contre quelques-uns de ses membres, & approuver l'indignation des citoyens qui ont pris, sur ces événemens, l'expression qu'on a voulu leur donner.

Sevestre, l'un des signataires de l'arrêté, a fait, à la tribune de la convention, sur la situation de la ci-devant Bretagne, un rapport qui donne une idée bien différente de cette situation; & c'est là ce dont se plaint Guyomar.

Billaud-Varenes a donné les motifs de cette contradiction apparente; c'est que les commissaires ont été obligés de prendre cet arrêté pour n'être pas égorgés. Comme il falloit que Sevestre vint à Paris, cet arrêté lui a servi de passe-port. Guyomar veut reprendre la parole; mais l'assemblée passe à l'ordre du jour.

Le département de Paris s'est emparé de la bibliothèque du collège des ci-devant Quatre-Nations, & y fait faire des réparations, quoique cet édifice fasse partie des domaines nationaux. Le comité de liquidation, instruit de ce fait, présente, & l'assemblée présente un projet de décret, qui porte, en substance, que les travaux ordonnés dans cette propriété nationale, par l'administration du département de Paris, sont provisoirement suspendus, & que cette administration fera

connoître au comité les motifs de son arrêté, pour qu'il en faile un rapport à la convention.

L'assemblée ordonne l'impression & l'ajournement d'un projet de décret du comité de marine, sur l'autorisation à accorder aux corsaires de protéger le commerce, conjointement avec les vaisseaux de la république.

La section du *Muséum* fait passer un arrêté qu'elle a pris, & par lequel chaque citoyen se rend responsable de la violation des propriétés, qui pourroit être commise par sa femme, ses enfans, & même ses domestiques. Mention honorable.

Le président du tribunal révolutionnaire, accusé à la tribune des jacobins, par Carrier, membre de la convention nationale, demande à quelle heure il pourra paroître à la barre pour se justifier. L'assemblée ne statue rien sur cette demande.

Diverses députations de la commune de Tonnerre sont successivement entendues. La première, de la commune, exprime son adhésion aux mesures sévères prises par la convention contre plusieurs de ses membres. L'orateur de cette députation dénonce, comme composés d'aristocrates, l'une des trois députations qui va paroître à la convention, sous le voile du patriotisme.

Un député de la société populaire de la même ville, dénonce une nouvelle société qui vient de se former, & qu'il dit être composée de ci-devant nobles & de fonctionnaires publics suspendus.

La troisième députation, qui est celle de la nouvelle société dénoncée, vouloit d'abord répondre à l'inculpation, mais le président lui a rappelé que la barre de la convention ne devoit pas être une arène d'inimitiés particulières. Elle s'est alors contentée de protester de son civisme, & de faire un don patriotique de 500 liv. pour les frais de la guerre.

Les pétitionnaires sont admis aux honneurs de la séance; & sur la motion de Legendre, la convention les renvoie au comité de sûreté générale pour les reconcilier.

Une citoyenne du département de l'Isère vient réclamer la liberté de sa mere, âgée de 69 ans, mise en état d'arrestation sans en connoître les causes. — Sur la demande de David, la convention ajourne à mercredi le rapport sur le mode de juger les personnes détenues dans les départemens par les commissaires qui y ont été en mission.

Des patriotes du département des Bouches-du-Rhône, obligés de fuir leurs foyers pour se soustraire aux persécutions, réclament des indemnités. — Renvoyé au comité des secours.

Le ministre de la guerre transmet à la convention une lettre du général en chef de l'armée d'Italie, Brunet, datée de l'Escaréna, le 17 juin; elle contient les détails suivans:

« Le fameux camp de... a été attaqué sur trois points. Les troupes ont commencé l'attaque avec la plus grande vigueur; mais ne s'attendant pas à une aussi vive résistance que celle qu'elles ont éprouvée, elles se sont repliées avec la même activité qu'elles étoient parvenues au pied des retranchemens. La colonne de droite a fait 5 prisonniers, parmi lesquels se trouve le neveu du général qui commande le camp des Piémontois. Dans toutes les attaques, nous avons eu 100 hommes tués & 200 blessés; l'ennemi peut avoir perdu la valeur d'un bataillon. L'armée occupe les mêmes postes qu'elle tenoit avant l'attaque. L'ennemi est si resserré qu'il ne pourra pas subsister dans son camp; il est occupé

à s'y fortifier. Le capitaine du 5^e régiment a été pris dans les retranchemens ennemis, avec 15 grenadiers ».

La commune de Versailles, en félicitant la convention sur l'achèvement de la constitution, fixe son attention sur l'instruction publique, qui doit assurer cet édifice dont elle doit être une des premières bases. Elle demande l'établissement d'un lycée dans cette ville, qui mérite la bienveillance nationale à plus d'un titre.

La société républicaine de la même ville présente aussi une adresse de félicitation. Les pétitionnaires sont admis aux honneurs de la séance, & la pétition de la commune est renvoyée à un comité.

Genilieux instruit la convention que les sections de Lyon se sont permises d'incarcérer à Pierre-en-Cise un député qui venoit de Grenoble à Paris, pour remplir ses fonctions auprès du tribunal révolutionnaire. Un membre de la députation de Rhône & Loire ajoute que l'administration rebelle de ce département a déclaré ne pas vouloir reconnoître la nouvelle constitution, parce qu'elle n'a pas été faite par la convention entière, & que les sections de Lyon ont levé le mâtique, & déclaré la guerre aux non-appellans de la convention.

Un député de Moissac, département de Puy-de-Dôme, présente une adresse dans laquelle cette commune impute le décret rendu contre les députés mis en état d'arrestation, & demande que ce décret soit rapporté, ou que les prévenus soient jugés par un tribunal pris hors de Paris.

Un officier du 20^e régiment de dragons fait un don patriotique au nom de ce régiment, & proteste de son civisme, de son horreur pour la tyrannie. Mention honorable.

Delacroix, d'après des lettres particulières qu'il a reçues, instruit la convention que plusieurs administrations rebelles se permettent de mettre la main dans les caisses publiques, pour subvenir aux dépenses qu'elles ordonnent illégalement. Pour détruire cet étrange abus, il propose de décréter,

1^o. Que la trésorerie nationale fera passer l'état des administrations qui ont donné des mandats sur les caisses publiques;

2^o. Que le comité des finances sera chargé de faire un rapport sur les moyens de suspendre le paiement des impôts & de l'arrière des domaines nationaux dans l'étendue de ces départemens;

3^o. Que ceux qui auront fait des paiemens aux administrations, seront tenus de payer deux fois.

Lequinio regarde ces propositions comme prématurées; il assure que tous les citoyens que l'on veut faire marcher contre Paris, ne sont que dans l'erreur, & sont de bons patriotes qu'il ne faut qu'éclairer. On demande que Lequinio soit député dans la ci-devant Bretagne. Après quelques débats, l'assemblée renvoie toutes ces propositions au comité de salut public.

La commune du Bourg-de-l'Egalité instruit la convention de la découverte faite par un vieillard, d'une caisse pleine d'argent, qui avoit été enfouie en terre par un émigré. Le vieillard, qui a paru à la barre, recevra une récompense. Il sera fait mention honorable de la conduite de la commune, & la caisse est renvoyée à la monnoie.

Pay. de l'hôtel-de-ville de Paris, six derniers mois 1792.
Lettre T.